



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Président Mme Anne JAGGI, Adjointe M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mme Magali BARTHASSAT, Mme Marie-Agnès DOUGOUD, Mme Céline FONTAINE, Mme Joséphine RODRIGUEZ M. Olivier FARNER, M. Jordane FONTAINE, M. René GREPT, M. Nicolas HAFNER, M. Didier JACCARD, M. Martin STAUB
Excusés Absent	M. Gérard FONTAINE M. Lory GENOUD
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Le Président ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30 et annonce l'ajout d'un point 4 à l'OJ, relatif au remplacement de la camionnette de la voirie définitivement hors-service. Par ailleurs il tient tout spécialement à remercier **M. Reville** pour son travail qui dans des circonstances difficiles a néanmoins permis de tenir cette séance sur la présentation des comptes dans les temps.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2019**
2. **Présentation des comptes**
3. **Proposition de résolution relative au déploiement de la 5G**
4. **Communications de l'exécutif**
5. **Propositions et questions individuelles**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2019

Corrections :

p.3, **M. Jaccard** son intervention : remplacer dans le texte toutes les locutions « contournement provisoire, contournement, route de contournement et véritable route de contournement » par **dévi**ation et **dévi**ation provisoire.

Puis, p.4, supprimer la dernière phrase : « Si cela nécessite... ».

Le procès-verbal, avec ces modifications, est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation des comptes

Le Président passe tout d'abord la parole à **M. Jaccard**, président de la commission des finances, pour un commentaire.

M. Jaccard informe que la commission des finances s'est réunie le mercredi 17 avril et il tient à remercier **M. Revillet** pour le travail effectué concernant la présentation des comptes 2018 sous la nouvelle structure MCH2. Ce travail nous a permis de passer en revue systématiquement tous les documents. La version proposée au CM est une version simplifiée, mais la commission a pu examiner tous les écarts sur tous les documents. Il remercie également tous les membres de la commission d'avoir pu se libérer pour effectuer ce travail à la dernière minute.

Le Président le remercie et souligne qu'avec la défection récente du prestataire externe dédié à la préparation des outils et annexes nécessaires à la clôture des comptes sous le modèle MCH2, il a fallu agir dans l'urgence. Il remercie **M. Revillet** qui a réussi à trouver une solution pour palier à ce manque et ainsi éviter un report de la séance et permettre de maintenir les délais impartis pour la clôture des comptes.

M. Revillet souhaite relever en préambule que sous le nouveau modèle comptable, les annexes qui s'élevaient en 2017 à 6-7 documents, se montent aujourd'hui à 17 et représentent une trentaine de pages au total. Le travail est donc conséquent pour permettre de présenter ces comptes au SAFCO Service des affaires communales (ex. Service de surveillance des communes).

Une des particularités de 2018 a consisté en la réévaluation du patrimoine financier, il a donc fallu répertorier et réévaluer toutes les parcelles agricoles et appartements que loue la commune en indiquant que cet exercice devra se faire tous les 5 ans. Il précise qu'au bilan les parcelles agricoles n'étaient pas précisément répertoriées, ce qui a donné lieu à un travail conséquent de recherche et de remise à jour des données avant de pouvoir commencer la réévaluation du PF à proprement dit. Ce retraitement comptable entre le 31.12.17 et 01.01.18 a eu un impact positif sur la fortune de la commune d'environ CHF 5'570'000.-. Il précise que le total des retraitements enregistrés dans la fortune au 1^{er} janvier 2018 se monte à CHF 5'794'660.50 sans effet sur le résultat 2018.

Compte de résultats au 31 décembre 2018

Le résultat opérationnel de la commune en 2018 se solde par un boni de CHF 1'570'785.33, résultat du delta des revenus (3'945'529.18) – les charges (2'374'743.85). Globalement, les charges ont été inférieures de 8% par rapport au montant budgété. En termes de fiscalité, les impôts sur les personnes physiques se situent à 2'744'000.- et les personnes morales à 290'156.-, soit 117'000.- de plus que prévus au budget. L'impact au

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019

niveau des comptes de résultats est donc essentiellement dû à la fiscalité. Les impôts étant supérieurs de 935'732.- par rapport aux prévisions expliqué en grande partie par des correctifs d'imposition sur les exercices précédents.

M. Revillet propose de passer en revue les comptes de résultats en 2 fonctions-2 natures.

La lecture de ce document est rendue difficile par les regroupements intervenus qui offrent peu de visibilité. Afin de faciliter la compréhension, il a regroupé tous les dépassements dans un tableau annexé. Il les passe en revue en détaillant chaque dépassement. Il souligne que le nombre des dépassements est faible puisque qu'il se monte à 9, que la plupart de ceux-ci ont été votés en séance et que pour les autres les montants sont minimes.

Il donne toutefois des explications concernant la fiscalité (F91) :

- Le montant de 178'828.45 se compose de :
 - o 9100.00.31800.01 : dépréciation sur créances : reliquat et estimés. Par mesure de prudence pour la commune, il a été décidé de prendre la plus grande provision possible, soit 160'200.-
 - o s'ajoute un montant de pertes sur créances effectives de 18'626.45 sur le compte 9100.0031800.10
 - o et finalement les frais de perception sur le centime additionnel, lié à la fiscalité (~3% de la fiscalité) et comme vu plus haut, ces revenus ont été bien supérieurs aux prévisions. D'où le dépassement de 39'244.- sur le compte 9100.00.36110.00

Concernant les dépréciations et reliquats, on pourrait prévoir une somme aux budgets futurs, même si cela restera difficile à appréhender. A décider, mais il faudra certainement quelques années pour savoir où mettre le curseur.

Compte des investissements au 31.12.18

M. Revillet passe en revue les postes. Il explique que le 02.56 correspond au FIDU. En 15.50, il s'agit de l'acquisition du camion de pompier et en 15.64 c'est le financement comptable du hangar des Efeuilles (remboursement de prêt) + de même que le hangar de la voirie en 61.64 (remboursement de prêt).

En 15.66 + 34.66, on trouve un total de 315'000.- correspondant à une recette d'investissement du département pour la construction d'appartements au Creux-de-Boisset.

En 34.50, il s'agit de la place de jeux. En 61.50, il s'agit de l'étude du Bureau Malnati (25'000) et les travaux effectués au chemin de l'Ancien-Château (429'000). En 61.63, il s'agit d'une recette, CHF 500'000.- reçue du département pour les travaux au chemin de l'Ancien-Château.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019

En 96.65, dans le cadre de MCH2, la commune qui détient 4022 actions BCGE, a selon les nouvelles directives transféré 1'112 actions au 01.01.18 au patrimoine financier. Le solde se trouve dans le patrimoine administratif et ne pourra pas être vendu.

Tableau des immobilisations

La recette d'investissement de 315'000.- reçue du département a permis de procéder à deux amortissements, il faut se reporter à la page 2, sous 1400 – Terrains PA non bâtis, Place de jeux Parcelles n° 10'287 : 91'028.15 correspondant au montant amorti + 15'109 pour la place de jeux qui nous a coûté 151'000.- expliquent qu'il ne reste donc plus que 44'952.70 à amortir.

Également, sous 1404 – Terrains bâtis, Locaux voirie-pompiers, 223'971.85, moins l'amortissement 2018, avec pour résultat un bien totalement amorti grâce à cette subvention touchée.

Il aborde brièvement l'annexe des indicateurs financiers qui doit être transmise au SAFCO. Il précise qu'il faut environ 5 ans pour avoir un historique qui permettra d'analyser véritablement ces données. On peut cependant dire que globalement la commune jouit d'une bonne santé et flexibilité financière.

Il indique que le taux d'autofinancement se situe à 48.43, sachant que >20 c'est bon. Ce ratio donne la proportion des revenus que la commune pourrait utiliser pour financer ses investissements. Autrement dit, sur 100 frs, on pourrait utiliser 48 frs.

Autre indicateur intéressant, la part du service de la dette à 11,72, sachant que >15 c'est une charge considérée comme forte et < 5, comme faible. Cette part correspond au total des charges d'intérêts et d'amortissements exprimés en pourcentage des revenus. Avec un pourcentage de 12, cette charge est faible.

M. Jaccard souhaite partager une interrogation en lien avec ces excellents résultats, à savoir faudrait-il diminuer l'impôt communal ? Une réflexion a commencé avec a priori un préavis défavorable au regard de nombreux éléments incertains (versements au titre de la fiscalité antérieure notamment), mais aussi et surtout en considérant que des investissements importants seront nécessaires pour accompagner le développement de la commune et cela bien au-delà des logements. Une analyse sera nécessaire et en attendant, il serait plus prudent de maintenir l'impôt au niveau actuel.

Le Président le remercie et rappelle que les comptes seront votés dans 15 jours. Pour toute question qui se poserait, **M. Revillet** reste à disposition pour donner des réponses et fournir des documents si vous le souhaitez.

3. Proposition de résolution relative au déploiement de la 5G

M. Florez passe la parole à **M. Hafner** qui a amené ce sujet.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019

M. Hafner propose de brièvement présenter ce qu'est la 5G, puis de faire un résumé des dernières nouvelles relatives à ce point. Il fait circuler un classeur avec un article de la TdG et divers documents et rappelle que la commune a 2 antennes 5G à proximité.

La 5G est donc la téléphonie de la 5^e génération, les ondes vont de la basse fréquence (radar, sonar) à la haute fréquence 4G et à la très haute fréquence 5G. Concernant la 5G, la stratégie des opérateurs est simple, augmenter la puissance d'émission, actuellement fixée à 3V par mètre. Pour arriver à augmenter la puissance, il s'agira donc d'installer une multitude de petites antennes relais distantes de quelques centaines de mètres. Cette couverture totale du territoire servira à la téléphonie mobile, mais aussi à tous les appareils pouvant être connectés via le réseau.

Selon le Dr. Belpomme, spécialiste de l'électrosensibilité, les champs électromagnétiques constituent le 2^e facteur aggravant dans toutes les pathologies affectant l'humain et la faune. Concernant les champs électromagnétiques, la téléphonie mobile arrive en tête, suivie du wi-fi, du bluetooth, des plaques à induction, des babyphones. Ce docteur a vulgarisé de nombreuses études expliquant les liens entre les ondes basse fréquence et diverses maladies, y compris la baisse du QI chez les jeunes.

La Confédération a déjà accordé des fréquences 5G à 3 opérateurs, Swisscom, Sunrise et Salt, pour un montant de 380 mio de francs. Le contrat de location entre la commune de Soral et Sunrise (date de 2004, reconduit en 2018) est valable jusqu'en 2029, reconductible.

Il rapporte à la commune 11'000 Frs par an et est résiliable avec un préavis de 24 mois. Point important, l'opérateur n'est pas tenu d'informer le bailleur du type d'installation qu'il met sur les parcelles.

Au niveau de la loi, l'installation de nouvelles antennes est de la compétence fédérale. Mais pour les antennes préexistantes, 4G pouvant être transformées en 5G, aucune autorisation n'est requise. Genève et Vaud se sont donc retrouvés avec des antennes 5G sans en avoir été préalablement avertis.

M. Hafner propose, au vu du soupçon de pollution électromagnétique, de demander au Maire de s'informer auprès des autorités compétentes (Surveillance des communes) des moyens dont disposerait la commune et de transmettre aux opérateurs les craintes de la population quant à cette technologie.

Au cas où la commune serait complètement démunie, envisager un référendum populaire communal et donc réunir les signatures à cet effet. Selon le résultat, il lui semble possible d'interdire ces antennes sur le territoire de la commune.

M. Hafner souhaiterait un moratoire pour mener des études visant à montrer que la 5G n'est pas plus nocive que la 4G pour la population, par exemple.

Le Président demande si tout le monde a pu lire la résolution proposée pour demander de transmettre les préoccupations de la population aux instances concernées. Dans l'affirmative, il propose de passer au vote.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019

La résolution N3/2019 est acceptée à l'unanimité, moins 1 abstention.

4. 1. Demande d'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 20'000.00 destiné à couvrir des dépenses non prévues pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la voirie

Le Président explique que l'utilitaire datant de 2005 a lâché et qu'il a dû être remplacé rapidement. L'acquisition se monte à CHF 17'000.00. Il lit la délibération et passe au vote.

La délibération N°2/2019 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 20'000.00 pour l'acquisition d'un véhicule pour la voirie est acceptée à l'unanimité.

Le Président remercie et informe que l'ancien véhicule a pu être vendu à un agriculteur mécanicien pour la somme de CHF 600.00.

4. 2. Communication de l'exécutif

Néant.

6. Propositions et questions individuelles

Votations du 20 octobre 2019

Mme Dougoud informe qu'à cette date ni elle-même, ni M. Denervaud seront disponibles.

Le Président propose d'organiser la suppléance en comité d'élus.

Le Président rappelle que dans 15 jours il y aura l'approbation des comptes et que la séance sera suivie d'un repas « Chez Casa ».

M. Grept ajoute qu'il y aura un retour de la commission mobilité à l'OJ.

La séance est levée à 19H45.